

Après avoir été plongé en coma artificiel pour essayer de la sauver, la petite fille a succombé à ses blessures à l'Hôpital Lénal de Nice.

Un motard chauffard en roue arrière...

Cela s'est passé au 22 de l'avenue du Tapis Vert, réputée pour sa dangerosité. Le chauffard, un motard de 19 ans, a été placé en garde à vue au commissariat d'Antibes pour « blessures involontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à 3 mois par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence par conducteur de véhicule terrestre à moteur ». Cela, c'était avant son décès... et malgré tout, le voyou a été libéré et mis sous contrôle judiciaire, sans qu'il a été sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Ce serait juste un jeune qui ne comprend pas qu'il faut s'arrêter devant un passage clouté, d'autant qu'il y avait une voiture qui elle avait stoppé.

Le motard assassin remis en liberté...

Mais pourquoi devrait-il s'inquiéter puisque la justice via le Juge des Libertés et de la Détention a décidé de le laisser l'intéressé libre et de le placer sous contrôle judiciaire avec les obligations suivantes selon un communiqué du Parquet de Grasse : « interdiction de paraître à Vallauris, interdiction de quitter le département 06, se présenter une fois toutes les deux semaines au commissariat d'Antibes, ne pas entrer en contact avec la famille de la victime de l'infraction, ses parents, frères et sœurs de quelque manière que ce soit, s'abstenir de conduire tout véhicule terrestre à moteur et remettre au greffe son permis de conduire ». On espère que ces « obligations » ne le traumatiseront pas trop... Le Parquet a tout de même interjeté appel de la décision puisque dans ses réquisitions, il avait demandé un placement en détention provisoire...

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

SOCIÉTÉ : Kamilya, 7 ans, tuée par un chauffard à Vallauris | 2

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

S'abonner à la newsletter